

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-423-1932 Licenciements.

n° 59-423-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 février 1932

Numéro JO
n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro
1 février 1932

TEXTE INTÉGRAL

Darar Koblé, auxiliaire journalier à l'école publique, est licencié, à compter du 1er janvier 1932, pour avoir cessé d'assurer son service. Said Cassim, Arabe, ancien militaire, est nommé auxiliaire journalier à l'école publique, en remplacement numérique de Puer Koblé, licencié, et pour compter du 1er janvier 1932, date à laquelle il a commencé effectivement son service. Said Cassim recevra le salaire journalier de 6 fr. 50. dimanches et jours fériés compris, salaire prévu par la décision 195 du 28 mars 1929.